

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit**

Poco Graphite Graphite Synthétique - Imprégné au Cuivre – Standard EDM

Description du produit

Cette FDS couvre les grades EDM suivants: EDM-C3, EDM-C200.

Statut d'inscription

Si ce produit est soumis à REACH, les numéros d'enregistrement se trouvent dans la section 3 et d'autres informations dans la section 15..

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées**

Usinage EDM

Usages déconseillés

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entegris GmbH

Hugo-Junkers-Ring 5, Gebäude 107/W, 01109 Dresden, Germany

Telephone Number: +49 (0) 351 795 97 0

Fax Number: +49 (0) 351 795 97 499

Only Representative

Tetra Tech International, Inc.

Fuchsstrasse 1, 67688 Rodenbach, Germany

reach@tetrattech.com

Entegris, Inc.

129 Concord Road

Building 2

Billerica, MA 01821

USA

Telephone Number: +1-952-556-4181

Telephone Number: +1-800-394-4083 (toll free within North America)

Courriel: Product.stewardship@entegris.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-703-527-3887 (24 hours) – CHEMTREC – International

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Symboles de danger**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Mention d'avertissement

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Mentions de danger

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Réponse

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Stockage

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Lors de son traitement par fraisage, meulage, sciage, de brûlure ou d'autres procédés similaires, la poussière générée, des amandes, de la fumée ou de brouillard peuvent présenter un danger par inhalation, ingestion ou par contact avec les yeux ou la peau. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air (lors de la manipulation ou du traitement). Des petits copeaux et poussières générées par les processus peuvent être dangereux pour l'environnement et toxiques pour la vie aquatique. Référence à d'autres sections: RUBRIQUE 16: Autres informations.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 MÉLANGE

CAS N° CE N° d'enregistrement	Nom du Composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pour cent
7782-42-5 231-955-3 01-2119486977-12-0051	Graphite	Auto-Classifié: STOT RE 2 - H373	40-60
7440-50-8 231-159-6 01-2119480154-42-0159	Cuivre	Auto-Classifié: Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 1 - H370 STOT SE 3 - H335 STOT RE 1 - H372 STOT RE 2 - H373 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	40-60

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Inhalation**

En cas de problème, transporter la victime dans une zone non contaminée. Donner respiration artificielle si ne bouché pas. Obtenez une attention médicale immédiate.

Peau

Lavez la peau avec du savon et arrosez pendant au moins 15 minutes tout en retirant l'habillement et les chaussures souillés. Si nécessaire, obtenir des soins médicaux. Complètement nettoyez et séchez l'habillement et les chaussures souillés avant réutilisation.

Yeux

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes au moins. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Puis consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, consulter un médecin.

4.2 Symptômes/Effets les Plus Importants**Aiguë**

irritation des voies respiratoires, irritation oculaire, réactions allergiques, lésion du tube digestif

Différés

réactions allergiques, lésion hépatique, lésion du tube digestif, lésion sanguine, lésion rénale, dommages nez, lésion à l'appareil respiratoire, lésion cutanée, malaises à l'estomac, dommage du système circulatoire

4.3 Indication de la Nécessité d'une Prise en Charge Médicale Immédiate et d'un Traitement Spécial

Traiter les symptômes et de soutien.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyen d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant.

Moyens Extinction Inadéquat

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie négligeable. Éviter de générer de la poussière, la poussière finement dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'inflammation est un danger d'explosion de poussière.

Combustion

oxydes de carbone, oxydes de cuivre

5.3 Conseils aux pompiers

Danger d'incendie négligeable. Éviter de générer de la poussière, la poussière finement dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'inflammation est un danger d'explosion de poussière.

Mesures de Lutte contre l'Incendie

S'il n'y a pas de danger, déplacer le contenant à l'écart des lieux d'incendie. Refroidir les récipients avec de l'eau à l'aide d'une lance télécommandée sur affût ou de lances moniteurs jusqu'à ce que le feu soit éteint. Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant. Se retirer immédiatement si le son provenant du purgeur d'air de sécurité s'élève ou si les réservoirs se décolorent au cours de l'incendie. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de combustion. Endiguer pour élimination ultérieure.

Équipement Protectif et Précautions pour Pompiers

Porter un équipement complet de protection de lutte contre l'incendie incluant un appareil de respiration autonome pour vous protéger contre de possibles expositions.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements et un équipement de protection personnelle. Réduire la production et l'accumulation de poussière. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. Assurer une aération suffisante. Ne pas laisser la poussière s'accumuler sur les surfaces, car ces dépôts peuvent former un mélange explosif en cas de dispersion dans l'atmosphère dans des concentrations suffisantes. Éviter toute génération de poussières pendant la manipulation et prévenir toutes les sources possibles d'ignition (étincelles ou flammes). Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles en cas de travail avec des poussières. Éviter la dispersion de la matière déversée et tout ruissellement ou contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations ou les égouts.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et Matières pour le Confinement et le Nettoyage

Ne pas toucher le produit déversé ou marcher sur celui-ci. Si possible, arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière. Recueillir le déversement avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou mouiller et ramasser les déversements secs. Éviter de balayer la matière sèche déversée. Éliminer les sources d'inflammation, y compris les sources d'étincelles électriques, statiques ou dues aux frottements. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts. Empêcher la pénétration du produit déversé dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Petits déversements: Déplacer les récipients à l'écart du produit déversé et les placer dans un endroit sûr. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient à déchets dédié et correctement étiqueté. Déversements importants: En cas d'indisponibilité du personnel d'urgence, aspirer ou balayer avec précaution les matières déversées et les placer dans un récipient d'élimination approprié. Éviter la création de conditions favorables à la formation de poussières et toute dispersion par le vent.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer la poussière. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire, ou fumer en utilisant ce produit. Porter des gants/des vêtements et protection des yeux/du visage. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Évitez les dépôts significatifs de matériel, en particulier sur les surfaces horizontales, qui peuvent devenir aéroportées et former des nuages de poussières combustibles et peuvent contribuer à des explosions secondaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Entreposer et manutentionner conformément aux règlements et aux normes en vigueur. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ce matériau doit être conservé au sec. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Maintenir les blocs de graphite dans une position stable. Conserver toutes les poussières générées par l'usinage dans un récipient fermé. Conserver les blocs tels que livrés, aucune instruction spécifique de manipulation ou de stockage identifiée. Conserver la poudre ou les poussières issues du processus d'usinage dans un récipient fermé.

Matériaux Incompatibles

acides, matières oxydantes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usinage EDM

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition des ingrédients

Graphite	7782-42-5
ACGIH:	2 mg/m ³ TWA (toutes formes excepté fibres de graphite) matière particulaire respirable
l'Autriche:	5 mg/m ³ TWA [TMW] poussière alvéolaire <1% de quartz, fraction respirable
	10 mg/m ³ STEL [KZW] poussière alvéolaire <1% de quartz, fraction respirable 2 X 60 min
Belgique:	2 mg/m ³ TWA (excepté fibres) fraction alvéolaire
Bulgarie	5 mg/m ³ TWA Fraction inhalable
Croatie	4 mg/m ³ TWA [GVI] poussière respirable ; 10 mg/m ³ TWA [GVI] total poussière
République tchèque	2 mg/m ³ TWA comme fraction respirable, <=5% Silice, Cristobalite, Tridymite et .gamma.-Oxyde d'aluminium poussière
Estonie	5 mg/m ³ TWA poussière
Finlande:	2 mg/m ³ TWA
la France:	2 mg/m ³ TWA [VME] fraction alvéolaire
Allemagne (DFG):	1.5 mg/m ³ TWA MAK fraction respirable ; 4 mg/m ³ TWA MAK Fraction inhalable
Grèce:	10 mg/m ³ TWA Fraction inhalable ; 5 mg/m ³ TWA fraction respirable
l'Irlande:	10 mg/m ³ TWA poussières inhalables totales ; 4 mg/m ³ TWA poussière respirable
	30 mg/m ³ STEL (calculé) poussières inhalables totales ; 12 mg/m ³ STEL (calculé) poussière respirable
Italie:	2 mg/m ³ TWA (tous les genres à l'exception des fibres du graphite) fraction respirable
Lettonie	2 mg/m ³ TWA
Lituanie	5 mg/m ³ TWA [IPRD] poussière
Pologne	6 mg/m ³ TWA [NDS] (synthétique) Fraction inhalable
Portugal:	2 mg/m ³ TWA [VLE-MP] (tous les genres à l'exception des fibres du graphite) fraction respirable
Roumanie	2 mg/m ³ TWA (Quartz <=5%) poussière, fraction respirable

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) telle que modifiée

Nom du produit: **Poco Graphite Graphite Synthétique - Imprégné au Cuivre – Standard EDM**

N° de FS: 0133 (EU)

République Slovaque	2 mg/m3 TWA fraction respirable, 5% ou moins de l'élément fibreux ; 10 mg/m3 TWA fraction respirable, 5% ou en plus de l'élément fibreux ; 10 mg/m3 TWA aérosol en tout
l'Espagne:	2 mg/m3 TWA [VLA-ED] (voir UNE EN 481: 1995 sur les atmosphères de travail. Définition des fractions de taille de particule pour la mesure des aérosols) poussière; fraction respirable
Suède:	5 mg/m3 TLV total poussière
Royaume-Uni:	10 mg/m3 TWA poussières inhalables ; 4 mg/m3 TWA poussière respirable
	30 mg/m3 STEL (calculé) poussières inhalables ; 12 mg/m3 STEL (calculé) poussière respirable
Cuivre	7440-50-8
ACGIH:	0.2 mg/m3 TWA fumée
l'Autriche:	1 mg/m3 TWA [TMW] Fraction inhalable ; 0.1 mg/m3 TWA [TMW] fraction alvéolaire [respirable], fumée
	4 mg/m3 STEL [KZW] Fraction inhalable 4 X 15 min ; 0.4 mg/m3 STEL [KZW] fraction alvéolaire [respirable], fumée 4 X 15 min
Belgique:	0.2 mg/m3 TWA fumée ; 1 mg/m3 TWA poussière et brouillard
Bulgarie	0.1 mg/m3 TWA comme Cu (cuivre) vapeur de métal
Croatie	0.2 mg/m3 TWA [GVI] fumée ; 1 mg/m3 TWA [GVI] comme Cu (cuivre) poussière
	2 mg/m3 STEL [KGVI] poussière et fumer comme Cu (cuivre)
République tchèque	1 mg/m3 TWA poussière ; 0.1 mg/m3 TWA fumée
	2 mg/m3 Plafond poussière ; 0.2 mg/m3 Plafond fumée
Danemark.	1 mg/m3 TWA poussière et poudre ; 0.1 mg/m3 TWA comme Cu (cuivre) fumée
Estonie	1 mg/m3 TWA total poussière ; 0.2 mg/m3 TWA poussière respirable
Finlande:	0.02 mg/m3 TWA comme Cu (cuivre) alvéolaire [respirable]
la France:	0.2 mg/m3 TWA [VME] fumée ; 1 mg/m3 TWA [VME] comme Cu (cuivre) poussière
	2 mg/m3 STEL [VLCT] comme Cu (cuivre) poussière
Allemagne (DFG):	0.01 mg/m3 TWA MAK (y compris des composés inorganiques de cuivre) fraction respirable

	0.02 mg/m ³ pointe fraction respirable
Grèce:	0.2 mg/m ³ TWA fumée ; 1 mg/m ³ TWA poussière
	2 mg/m ³ STEL poussière
Hongrie	1 mg/m ³ TWA [AK]; 0.1 mg/m ³ TWA [AK] fumée
	4 mg/m ³ STEL [CK]; 0.4 mg/m ³ STEL [CK] fumée
l'Irlande:	0.2 mg/m ³ TWA comme Cu (cuivre) fumée ; 1 mg/m ³ TWA comme Cu (cuivre) poussières et brouillards
	0.6 mg/m ³ STEL (calculé) comme Cu (cuivre) fumée ; 2 mg/m ³ STEL comme Cu (cuivre) poussières et brouillards
Italie:	0.2 mg/m ³ TWA fumée
Lettonie	0.5 mg/m ³ TWA
	1 mg/m ³ STEL
Lituanie	1 mg/m ³ TWA [IPRD] Fraction inhalable ; 0.2 mg/m ³ TWA [IPRD] fraction respirable
les Pays-Bas:	0.1 mg/m ³ TWA Fraction inhalable
Pologne	0.2 mg/m ³ TWA [NDS]
Portugal:	0.2 mg/m ³ TWA [VLE-MP] fumée ; 1 mg/m ³ TWA [VLE-MP] comme Cu (cuivre) poussière et brouillard
Roumanie	0.5 mg/m ³ TWA poudre
	0.2 mg/m ³ STEL fumée ; 1.5 mg/m ³ STEL poussière
République Slovaque	1 mg/m ³ TWA poussière ; 0.1 mg/m ³ TWA fumée
	2 mg/m ³ Plafond poussière ; 0.2 mg/m ³ Plafond fumée
Slovénie	1 mg/m ³ TWA Fraction inhalable ; 0.1 mg/m ³ TWA fraction respirable, fumée
	4 mg/m ³ STEL Fraction inhalable ; 0.4 mg/m ³ STEL fraction respirable, fumée
l'Espagne:	0.2 mg/m ³ TWA [VLA-ED] fumée ; 1 mg/m ³ TWA [VLA-ED] comme Cu (cuivre) poussière et brouillard
Suède:	1 mg/m ³ TLV total poussière ; 0.2 mg/m ³ TLV poussière respirable
Suisse:	0.1 mg/m ³ TWA [MAK]
	0.2 mg/m ³ STEL [KZW]

Royaume-Uni:	1 mg/m3 TWA la poussière et les brouillards ; 0.2 mg/m3 TWA fumée
	0.6 mg/m3 STEL (calculé) fumée ; 2 mg/m3 STEL poussière et brouillard

Valeurs limites d'exposition des composants biologiques

Aucun des composants de ce produit sont sur la liste.

Doses Dérivées Sans Effet (DNEL)

Aucun DNEL disponibles.

Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)

Aucune PNEC disponibles.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Fournir un système de ventilation par évacuation locale ou un système dans l'enceinte de traitement. S'assurer que les systèmes de traitement de la poussière (comme les conduits d'évacuation, les dépoussiéreurs, les récipients et l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher le rejet de poussière dans le lieu de travail (à savoir que l'équipement ne présente aucune fuite). Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de sécurit. (EN 166).

Protection de la Peau

Porter un vêtement approprié qui résiste aux produits chimiques. (EN ISO 6529).

Protection Respiratoire

ARA avec pièce de masque intégral devrait être disponible en cas d'urgence. (EN 137).

Gants Recommandations

Porter des gants appropriés qui résistent aux produits chimiques. (EN 374).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	solide gris au noir	Etat physique	solide
Odeur	inodore	Couleur	gris au noir
Seuil d'Odeur	Pas disponible	pH	Pas disponible
Point de fusion	Pas disponible	Point d'ébullition	Pas disponible
Plage d'ébullition	Pas disponible	Point de congélation	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible	Point d'éclair	(Ininflammable)
Limite inférieure d'explosivité	Pas disponible	Température de décomposition	Pas disponible

Limite supérieure d'explosivité	Pas disponible	Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de la vapeur (air=1)	Pas disponible	Densité (eau=1)	Pas disponible
Solubilité d'Eau	(Insoluble)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible	Viscosité, cinématique	Pas disponible
Solubilité (Autre)	Pas disponible	Densité	2.8 - 3.5 g/cc
Forme Physique	bloc solide	Sublimation	3648.9 °C (graphite)
Masse moléculaire	Pas disponible	Propriétés comburantes	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité
--

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité prévu.

10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures et des pressions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

acides, matières oxydantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition thermique

oxydes de carbone, oxydes de cuivre

SECTION 11: Informations toxicologiques
--

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et pas de points finals ont été identifiés.

Données sur la toxicité des produits

Estimation de Toxicité Aiguë

Aucune donnée disponible.

Données sur l'Irritation et la Corrosivité

irritation des voies respiratoires, irritation oculaire

Sensibilisation Respiratoire

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation Cutanée

Les données des composants indiquent que la substance peut causer une sensibilisation.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Données oncogènes

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Cancérogénicité des ingrédients

Aucun composant de ce produit n'est listé par le CIRC ou DFG.

Effet tératogénique

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition

système respiratoire, système digestif

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

foie, sang, reins, nez, système respiratoire, peau, l'estomac, système digestif, système circulatoire

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composant Analyse - Toxicité Aquatique

Cuivre	7440-50-8
Poisson:	CL50 96 h Pimephales promelas 0.0068 - 0.0156 mg/L; CL50 96 h Pimephales promelas <0.3 mg/L [statique]; CL50 96 h Pimephales promelas 0.2 mg/L [coule à travers]; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.052 mg/L [coule à travers]; CL50 96 h Lepomis macrochirus 1.25 mg/L [statique]; CL50 96 h Cyprinus carpio 0.3 mg/L [semi-statique]; CL50 96 h Cyprinus carpio 0.8 mg/L [statique]; CL50 96 h Poecilia reticulata 0.112 mg/L [coule à travers]
Algues:	EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 0.0426 - 0.0535 mg/L [statique] EPA ; EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 0.031 - 0.054 mg/L [statique] EPA
Invertébré:	EC50 48 h Daphnia magna 0.03 mg/L [Statique] EPA

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code de déchets / Désignation des déchets selon LoW. EWC-code: 16 03 03*.

Depuis les conteneurs vides retiennent des résidus de matériau, suivez la manipulation/avertissements sur les étiquettes, même après que le récipient est vidé.

Le rejet dans l'environnement ou dans le système des eaux usées est interdit.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

		ADR	RID	ICAO	IATA	ADNa	IMDG
14.1	UN NUMERO	Non réglé	Non réglé	Non réglé	Non réglé	Non réglé	Non réglé
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	--	--	--	--	--	--
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--	--	--
14.4	Classe d'emballages	--	--	--	--	--	--
14.5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	--	--	--	--	--	--
14.8	Indications diverses	--	--	--	--	--	--

Code international des produits chimiques en vrac

Ce matériel ne contient aucun produit chimique requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE - REACH (1907/2006) - Liste de l'Annexe XIV des Substances Soumises à Autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Article 59(1) Liste de substances candidates à l'autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Restrictions Annexe XVII de Certaines Substances Dangereuses, Mélanges et Articles

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Restrictions sur les exportations et les importations (689/2008) - Produits chimiques et articles interdits d'exportation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Biocides (528/2012/UE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Règlement relatif aux détergents n° (648/2004/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Règlement Allemagne

Classification en classes de danger pour les eaux (WGK)

sans danger pour l'eau (nwg)

* Auto-classification

Allemagne Classification pour l'eau - Composant

Graphite (7782-42-5)

ID Number 801 , non considéré dangereux pour l'eau

Cuivre (7440-50-8)

ID Number 1443 , non considéré dangereux pour l'eau

Règlement du Danemark

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires

Graphite (7782-42-5)

E U	CA	UE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	N Z	M X	T W	VN (Brouillo n)
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Non	Non	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

Cuivre (7440-50-8)

E U	CA	UE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	N Z	M X	T W	VN (Brouillo n)
Ou i	DS L	EI N	Ou i	Ou i	Non	Non	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Indications de changement**

20/2/2018 - Mise à jour de la section(s) 1, 3, 15. 3/11/2017 : Mise à jour de la section 3: CAS # 7440-44-0 remplacé avec CAS # 7782-42-5.

Date de préparation

05/05/2016

Date de révision

20/2/2018

16.2 Légende/Abréviations

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux; ADR - Européen du Transport Routier; AU - Australie; DBO - Demande Biochimique en Oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie *; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Réponse Globale de l'Environnement, de la Rémunération, et Loi sur la Responsabilité; CFR-Code des Règlements Fédéraux (US); CLP - Classification, Etiquetage et Emballage; CN - Chine; RPC - Règlement sur les Produits Contrôlés; DFG - Fondation Allemande pour la Recherche; DOT - Ministère des Transports; DSD - La directive relative aux substances dangereuses; DSL - Liste Intérieure des Substances; CE - Commission Européenne; CEE - Communauté Economique Européenne; EIN - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; EINECS - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ENCS- Inventaire Japonais des substances chimiques existants et nouvelles; EPA - Agence de Protection Environnementale; UE - Union Européenne; F - Fahrenheit; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela); CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer; IATA - Association Internationale du Transport Aérien; OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IDL - Liste de Divulgateur des Ingrédients; IDLH - Danger Immédiat pour la Vie et la Santé; IMDG - Code Maritime International des Marchandises Dangereuses; ISHL - Loi Japonaise de la Sécurité industrielle et le droit de la santé; IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées; JP - Japon; Koe - Octanol/Eau Coefficient de Partage; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existants (KECL); KR - Corée; DL50/CL50 - Dose létale / concentration létale médiane; LIE - Limite Inférieure d'Explosivité; LLV - Limite du niveau de la valeur; LOLI - List Of List™ - Base de Données de Réglementation de ChemADVISOR; MAK - Concentration Maximale en Milieu de Travail; MEL - Limites Maximales de l'Exposition; MX- Mexique; Ne - Non spécifique; NFPA - l'Agence National de Protection Contre l'Incendie NIOSH - Institut National de Sécurité et la Santé; NJTSR - New Jersey Commerce Registre Secrete; Nq - Non quantitatif ; NSL - Liste des substances Non-Domestiques (Canada); NTP - Programme de Toxicologie National; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - l'Administration de Sécurité et la Santé; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi de Conservation des Ressources et sur le Recouvrement; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; RID - Européenne des Transports Ferroviaires; SARA - Superfund et Loi de Réautorisation; Sc - Semi-quantitative; STEL - Limite d'Exposition à Court Terme; TCAC - Corée- Loi contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; VLEP-Valeur Limite d'Exposition Professionnelle; TSCA - Loi de Contrôle des Substances Toxiques; TW - Taiwan; TWA - Moyenne pondérée; LSE - Limite Supérieure d'Explosivité; UN/NA - Nations Unies / Amérique du Nord; ÉU - États-Unis; VLE - Valeur Limite d'Exposition (Mexique); VN (Brouillon) - Vietnam (Brouillon)); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses (Canada)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Disponible sur demande.

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande.

16.5 Texte des phrases H et EUH correspondantes (numéro et texte intégral) et notes**H317** Peut provoquer une allergie cutanée**H319** Provoque une sévère irritation des yeux**H372** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée**H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**16.6 Indications de stage professionnel**

Veuillez lire la FDS avant d'utiliser ce produit.

16.7 Indications détaillées**Avis de non-responsabilité:**

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) est censé être à jour et exactes à la date de livraison du produit par Entegris. Entegris ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à ces informations, y compris, sans limitation, les garanties implicites de la qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Entegris décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage pouvant résulter de l'utilisation de l'information contenue dans cette FDS. Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques du produit décrit par Entegris dans cette FDS n'ont pas été complètement étudiées. Les utilisateurs sont responsables pour l'exercice de diligence raisonnable dans l'utilisation du produit Entegris, et pour mener leur propre enquête pour déterminer si le produit est apte pour leur usage particulier et adapté à leur mode d'utilisation ou d'application. C'est la responsabilité de l'utilisateur de veiller que ses activités sont conformes à toutes les lois et règlements applicables. Entegris est une marque déposée de Entegris Inc. ou une société affiliée. © 2015 Entegris Inc. ou une société affiliée. Tous droits réservés..

Lors de son traitement par fraisage, rectification, soudure, fusion, sciage, brasage, combustion ou d'autres procédés similaires, la poussière générée, la fumée ou le brouillard peuvent présenter un danger par inhalation, ingestion ou par contact avec les yeux ou la peau. Poussière combustible; Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; Sensibilisation de la Peau Catégorie 1; Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition Catégorie 1: tractus digestif; Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition Catégorie 3: système respiratoire; Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée Catégorie 1: foie; Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée Catégorie 2: tractus digestif, système hématopoïétique, reins, nez, système respiratoire, peau, l'estomac, système circulatoire; Dangereux en milieu aquatique - aigu Catégorie 1; Dangereux en milieu aquatique - chronique Catégorie 1.